

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 586

Artikel: Avec le bonjour de M. Prix
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 586 2 avril 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

Avec le bonjour de M. Prix

Les locataires ont de quoi se réjouir: les voilà invités à un nouveau tour de valse des taux hypothécaires.

L'opération a été préparée par une série de déclarations contradictoires, tour à tour désinvoltes et rassurantes.

Le 18 mars, M. Pierre Languetin, directeur de la Banque Nationale Suisse, confirme qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à une nouvelle augmentation du taux hypothécaire avec effets immédiats; c'est même le seul moyen de mettre fin au boom de la construction et de prévenir la généralisation de la surchauffe par le bâtiment.

Le lendemain, le conseiller fédéral Honegger donne une interview au «Tages Anzeiger» assurant qu'on ne doit pas encore parler de la prochaine échéance sur le marché hypothécaire, ajoutant même, avec une naïveté feinte ou réelle: «Il serait à mon avis prématuré de dire qu'il y aura une nouvelle hausse du taux hypothécaire cette année.»

Le 25 mars, Richard Schwertfeger, rédacteur à la «Schweizerische Handelszeitung», déclare devant l'assemblée des consommatrices bâloises qu'une éventuelle augmentation supplémentaire du taux hypothécaire aurait le plus mauvais effet sur le coût de la vie, d'autant que les modifications de ce taux se répercutent sur les loyers, à la hausse en tout cas.

Et le lendemain 26 mars, la Banque cantonale de Zurich donne le ton en annonçant qu'elle va augmenter de 5 à 5 1/2 % dès le 1^{er} avril 1981 le taux d'intérêt pour les nouvelles hypothèques.

Cette décision va être imitée par les autres banques cantonales et les établissements qui financent leurs prêts hypothécaires principalement par les dépôts d'épargne. Certains vont se consolant à l'idée que seuls les nouveaux emprunts seront frappés et que

d'ici que les logements financés par ce moyen soient construits, les «futurs» locataires n'ont rien à craindre. Inutile de s'illusionner. La différenciation de taux entre nouvelles et anciennes hypothèques ne durera pas; certains attendent même le rat-trapage pour l'été déjà.

Toute cette affaire pose deux questions, relatives à la situation dans l'industrie de la construction d'une part, et à la conjoncture économique générale de l'autre.

Tout d'abord y a-t-il vraiment «boom» dans la construction? On peut se permettre d'en douter à en juger du moins d'après la situation du logement dans les grandes agglomérations.

En décembre dernier le nombre de logements vacants (0,62 % de l'ensemble) était inférieur à la moyenne des années pourtant difficiles 1971/75 (0,87 %); par ailleurs, la production de logements, descendue à quelque 33 000 par an en 1976/78, est bien remontée à 38 000 en 1979, mais n'a de loin pas encore atteint le rythme des années 1970 à 75 (entre 55 000 et 82 000 logements construits).

Quant aux crédits à la construction dont la BNS signale l'augmentation comme s'il s'agissait d'une nouveauté, ils ont régulièrement progressé de quelque 2,5 milliards de francs (soit de près de 30 % l'an au cours des trois dernières années). Il faut dire qu'il s'agit là des crédits accordés par les 71 banques de la statistique, lesquelles n'exercent pas (plus) une activité dominante dans le financement de la construction (qui est désormais l'affaire des institutions de prévoyance professionnelle). Or ces dernières, pressées par la nécessité du rendement, préfèrent évidemment financer la construction de logements modernes et super-confort, quitte à détruire pour cela des immeubles plus anciens aux loyers moins exorbitants.

Au total, s'il y a «boom» de la construction, ce n'est pas qu'on bâtit davantage, c'est qu'on construit plus cher. Le logement est en passe de devenir le luxe nécessaire qui va peser toujours plus lourd

SUITE ET FIN AU VERSO

Avec le bonjour de M. Prix

dans les budgets familiaux et nuire notamment à la formation de l'épargne qu'on aura voulu encourager en augmentant le taux hypothécaire.

Autre problème, celui du renchérissement. Nous en sommes actuellement à 6% l'an, soit à un niveau que l'OFIAMT ne devrait pas avoir l'insolence d'attribuer, comme il le fait toujours, aux fameuses variations saisonnières. En décembre 1972, au moment de l'institution du régime de surveillance des prix, on a atteint plus de 6,8% de renchérissement, rythme qui s'est par la suite calmé comme on sait. Il ne fait aucun doute que si l'initiative populaire demandant une surveillance générale des prix était présentement soumise à votation populaire, elle serait acceptée à une forte majorité. Le Conseil fédéral ne doit pas l'ignorer, qui pré-

pare présentement un contre-projet à l'initiative des consommatrices (elles avaient recueilli plus de 130 000 signatures dans le courant d'un semestre pourtant calme sur le front des prix (hiver 1978/79).

Les syndicats feraient bien aussi d'y penser, qui se laissent volontiers bercer par le doux chant de l'indexation en oubliant que ce mécanisme fonctionne à la fois à retardement (et pas toujours avec effet rétroactif) et par auto-entraînement: les loyers, eux aussi, sont indexés...

Au total, on constate que le laisser-aller de la Banque Nationale trouve une espèce de répondant sous la forme d'une tolérance générale à la reprise de l'inflation. En retardant le réveil, on a peu de chance de le rendre moins brutal.

P.S.: Le «M. Prix» nommé en décembre 1972 s'appelait Leo Schürmann, passé ensuite à la direction de la BNS — qu'il vient de quitter. Simple coïncidence.

RAPPORTS

Le Conseil fédéral dans tous ses états

Le Rapport annuel du Conseil fédéral sur sa gestion compte parmi les grandes œuvres méconnues de l'édition helvétique; tout juste quelques articles pas trop originaux lors de sa sortie de presse à fin mars et puis plus rien; pas même un grand débat lors de la session d'été des Chambres fédérales.

Certes, un rapport annuel ne fait que recenser le proche passé en s'abstenant le plus souvent de tout commentaire engagé. A cet égard, une dizaine de pages consacrées au postulat Delamuraz sur les minorités linguistiques constituent une exception dont les comptes rendus ont souligné le caractère opportuniste.

Pour le reste, la mélodie tristounette du rapport de gestion du Conseil fédéral se distille méticuleuse-

ment, au fur et à mesure des départements énumérés dans leur ordre de priorité traditionnel, beaucoup de rubriques qui se répètent d'une année à l'autre dans un déroulement uniforme et une présentation ultra-sobre qu'animent difficilement quelques courbes et diagrammes et les trois ou quatre photos fournies traditionnellement par le Département des finances (monnaies commémoratives, chiens de service des douanes), et surtout par le Département militaire (vernissage à chaud des casques en 1978, simulateurs de conduite de char en 1979, ou grenades à main en 1980).

Et pourtant dans ce document de plus de 300 pages on trouve rassemblées des foules d'informations qu'on s'épuiserait à chercher ailleurs.

Ainsi, au cours de l'année écoulée, le manuscrit de tous les bulletins radiophoniques de l'ATS de 1939 à 1971 a été déposé à la Bibliothèque nationale. Dans les 31 bâtiments de l'Administration fédérale étroitement surveillés sous l'angle de leur rende-

ment énergétique, on a consommé 6,4% de mazout de moins dans le courant de l'hiver 1979/1980. Par suite d'un accord négocié entre l'Office intercantonal du contrôle des médicaments, le Département Schlumpf et la SA pour la publicité à la télévision, nous aurons droit à des spots pour les produits de soins pour bébés et de soins intimes. Le passeport suisse reste le document recherché par excellence, à la cadence de quelque 260 000 pièces par an. Le nombre des Turcs ayant demandé l'asile en Suisse a été l'an dernier de 627 (onze en 1979). La drogue a moins tué (88 décès en 1980 contre 102 l'année précédente), mais les cambriolages de cabinets médicaux et de pharmacies se multiplient (249 contre 191). L'équipement des abris de protection civile se développe, mais on en est toujours à 41% pour l'état réglementaire des «assortiments de matériel de cuisine». On a poursuivi l'élaboration du projet PLASTA (= placement et statistique du marché du travail par gestion intégrée): une bonne nouvelle pour tous les chômeurs.

TROIS LIGNES PAR ICI, TROIS LIGNES PAR LÀ

Si l'«aperçu» de l'état d'acquisition de matériel militaire constitue une liste qui occupe plus de trois pages du rapport, d'autres sujets sont réglés en trois lignes.

Par exemple, la Charte sociale européenne: «Le 15 octobre, nous avons publié les résultats de la consultation effectuée en 1978 au sujet de l'adhésion éventuelle de la Suisse à la Charte sociale européenne. Le Département (des affaires étrangères) a été chargé d'élaborer un message tendant à sa ratification» (p. 21).

Par exemple aussi le KIS: «En répondant à l'interpellation du conseiller national Reichling, nous avons commenté l'avancement du travail auquel donne lieu le KIS et la réglementation appelée à en protéger juridiquement les données. Des éclaircissements supplémentaires, touchant aux normes directrices du droit fédéral, ont été apportés depuis lors» (p. 148).